



# Compte-rendu de la réunion du lundi 28 septembre 2020 à 19h30

Lettre de convocation du 22 septembre 2020

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du 22 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. BOUCHIND'HOMME André, CITERNE Alain, DELASSUS Maryse, DELION Antoine, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUBOIS Laëtitia, FLEURBAEY Gérard, MIVELLE Daniel, POULAIN Bruno, THELLIER Jacques et VAILLANT Didier.

**ÉTAIT ABSENT :** GOUILLARD Cyrille

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 28 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **ORDRE DU JOUR :**

- ~ LUTTE CONTRE L'INSÉCRURITÉ ROUTIÈRE – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- ~ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – ANNÉE 2020
- ~ OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- ~ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020
- ~ DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE L'EXTENSION DU SITE DE PRODUCTION DE PÂTISSERIES DE LA SAS « LES DÉLICES DES 7 VALLÉES »
- ~ DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FARDA PRESENTÉE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DU SECOND SEMESTRE 2020
- ~ PROJET D'AMÉNAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LA SECONDE PROGRAMMATION FARDA 2020
- ~ REVENUS DES IMMEUBLES : SIGNATURE D'UN BAIL À USAGE D'HABITATION AU NOM DE GRÉGORY, LÉONCE, FRANÇOIS, JACQUES DECOMBLE
- ~ ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX DOSSIERS ACTUELLEMENT EN COURS
- ~ QUESTIONS DIVERSES

## **► LUTTE CONTRE L'INSÉCRURITÉ ROUTIÈRE – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

La séance ouverte Monsieur le Maire :

- rappelle que la lutte contre l'insécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement, que les maires et les présidents d'intercommunalités interviennent sur des champs de compétence très larges qui permettent une prise en compte de la sécurité routière dans les politiques locales et sont donc des partenaires incontournables de l'Etat.
- fait connaître que le Préfet du Pas-de-Calais et le Président de l'association des Maires du Pas-de-Calais ont signé une charte de partenariat démontrant leur volonté de contribuer à la diminution du nombre des accidents, de blessés et de tués sur les routes de notre département.
- dit qu'à la demande des services préfectoraux (cf courrier du 7 juillet 2020), il y a lieu de procéder à la désignation d'un élu référent, de manière à faciliter les échanges avec la coordination sécurité routière
- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- désigne, à l'unanimité, Monsieur Antoine DELION ([chtoine62@gmail.com](mailto:chtoine62@gmail.com) / 06-73-48-55-34), fonctionnaire de police, domicilié 14 rue de Tincques au hameau de Tincquette à TINCQUES en qualité d'élu référent sécurité routière.

### ► APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Il présente le projet de rapport et le tableau détaillé des attributions prévues qui seront débattus en séance communautaire le 1<sup>er</sup> octobre prochain, au siège de l'EPCI, 1050 avenue François Mitterrand à AVESNES-LE-COMTE et demande aux membres présents de se prononcer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- adopte sans réserve le projet de rapport et le tableau détaillé des attributions prévues, tels que présentés par Monsieur le Maire, au titre de l'exercice comptable 2020.

### ► OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Monsieur le Maire :

- rappelle que, suite aux élections du 16 juillet 2020, et sans décision contraire, la nouvelle mandature s'engage avec le transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale des maires vers le président de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois en matière :

- de circulation et de stationnement
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine

- précise que l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux maires de s'opposer à ce transfert automatique dans un délai de 6 mois à compter de l'élection du président de la communauté de communes, soit jusqu'au 15 janvier 2021.

- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Décide, à l'unanimité des membres présents, de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale du maire vers le président de la communauté de communes, en matière :

- de circulation et de stationnement
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis



- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine

## ► DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait connaître qu'il y aurait lieu de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Compte	Opération		Compte	Opération	
2111	379	- 15 000,00 €	2315	349	+ 15 000,00 €
2111	379	- 5 000,00 €	2313	375	+ 5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 20 000,00 €</b>			<b>+ 20 000,00 €</b>

Invité à se prononcer sur la question, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la modification du budget 2020, telle que présentée ci-dessus.

## ► DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE L'EXTENSION DU SITE DE PRODUCTION DE PÂTISSERIES DE LA SAS « LES DÉLICIES DES 7 VALLÉES »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement et de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, une enquête publique a été ouverte pendant 32 jours, à compter du 17 août 2020, période au cours de laquelle le public a pu prendre connaissance du dossier sur support papier, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Il précise que Monsieur Alain DAGET, nommé commissaire enquêteur, a également tenu des permanences en mairie de TINCQUES, siège de l'enquête :

- Le lundi 17 août 2020 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 28 août 2020 de 15h00 à 18h00
- Le mercredi 2 septembre 2020 de 15h00 à 18h00
- Le samedi 12 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
- Le jeudi 17 septembre 2020 de 15h00 à 18h00

Il ajoute que le conseil municipal doit émettre un avis sur le sujet dans un délai de 15 jours à compter de la clôture du registre d'enquête publique (le 17 septembre 2020), de manière à ce que la délibération puisse être transmise en préfecture du Pas-de-Calais le 2 octobre 2020 au plus tard.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

Emet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de l'extension du site de production de pâtisseries de la SAS « les délices des 7 vallées », avis motivé par :

- le souhait de ne pas créer d'obstacle au développement économique de la commune
- l'incidence d'un tel projet en terme de création ou de maintien d'emploi
- l'impact positif sur la vie locale (habitat, écoles etc ...)

## ► DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FARDA PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DU SECOND SEMESTRE 2020

Monsieur le Président rappelle la volonté du conseil municipal de mettre en œuvre, dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, les travaux d'aménagement de voirie de la rue du vieux calvaire sur le territoire de la commune de TINCQUES.

Les travaux, prévus sans renforcement de la structure existante et sans borduration le long de la ligne de chemin de fer, sont estimés à la somme de 40 685,96 € hors taxes et ne seront financièrement supportables qu'en obtenant une aide financière.

C'est la raison pour laquelle il invite chaque membre présent à se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Entérine, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite et donne son accord de principe à la mise en oeuvre des travaux d'aménagement de voirie de la rue du vieux calvaire
- Autorise Monsieur le Maire à présenter auprès des services départementaux du Pas-de-Calais un dossier de demande de soutien financier FARDA au titre de l'aide à la voirie communale, dans le cadre du plan de relance du 2<sup>ème</sup> semestre 2020
- Dit que les crédits nécessaires à la bonne application de la présente décision seront inscrits au budget communal
- Autorise plus généralement Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

#### ► **PROJET D'AMÉNAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LA SECONDE PROGRAMMATION FARDA 2020**

Monsieur le Président rappelle la volonté du conseil municipal de mettre en oeuvre, dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, les travaux d'équipement et d'aménagement des sanitaires de l'école.

Les travaux sont estimés à la somme de 6 941,00 € hors taxes et ne seront financièrement supportables qu'en obtenant une aide financière.

C'est la raison pour laquelle il invite chaque membre présent à se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Entérine, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite et donne son accord de principe à la mise en oeuvre des travaux d'équipement et d'aménagement des sanitaires de l'école.
- Autorise Monsieur le Maire à présenter auprès des services départementaux du Pas-de-Calais un dossier de demande de soutien financier dans le cadre de la seconde programmation FARDA 2020
- Dit que les crédits nécessaires à la bonne application de la présente décision seront inscrits au budget communal
- Autorise plus généralement Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

#### ► **REVENUS DES IMMEUBLES : SIGNATURE D'UN BAIL À USAGE D'HABITATION AU NOM DE GRÉGORY, LÉONCE, FRANÇOIS, JACQUES DECOMBLE**

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents qu'en raison du départ de Mademoiselle Marjorie DECOMBLE, ancienne locataire ayant quitté TINCQUES le 31 août 2020 pour HERMAVILLE (62690), 52 rue d'Izel, le logement sis 3 B rue de la gare à TINCQUES est devenu libre d'occupation.

Il donne connaissance des candidatures reçues en Mairie et invite les membres présents à délibérer sur la question, puis à se prononcer notamment sur le montant du loyer mensuel à percevoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Fixe à CINQ CENTS EUROS (500,00 €), charges en sus (quote-part d'eau de 5,00 € et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 10,00 €) le montant du loyer mensuel à percevoir à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- Sollicite le versement de UN MOIS de caution,
- Dit qu'un état des lieux a été établi contradictoirement entre le propriétaire et le locataire, le 2 septembre 2020 (AB Huissiers) de manière préalable à la location.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation au nom de **Monsieur Grégory, Léonce, François, Jacques DECOMBLE**, chargé de communication, né le 30 novembre 1983 à ARRAS (Pas-



de-Calais), actuellement domicilié à TINCQUES (Pas-de-Calais), 3 rue de la gare, chez ses parents, Monsieur et Madame DECOMBLE THERY Jean-Michel, et plus généralement toutes les pièces inhérentes à la présente décision

- Missionne à cet effet la SCP BUNEAU-CADET, 40 rue Albert Derbécourt à AVESNES-LE-COMTE (62810)

## ► ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS ACTUELLEMENT EN COURS ET QUESTIONS DIVERSES

### ① Commission communication et informations municipales

La commission communication et informations municipales travaille actuellement sur le transfert de la deuxième version du site internet de la mairie, actuellement en ligne.

L'idée principale est de récupérer un maximum d'éléments et donc de ne pas perdre le travail bénévole effectué depuis 19 ans par Monsieur Gilles LEFEBVRE

Monsieur Didier VAILLANT présente sommairement l'architecture qui sera prochainement transmise à la CCCA aux fins de transfert, de l'éditeur CMS JOOMLA vers WORDPRESS.

#### Page d'accueil

Bandeau Haut

Logo Ville

Onglet 1

Onglet 2

Onglet 3

Onglet 4

Menu Principal

Conseil municipal

Services

Vie locale

Démarches administratives

Sous menus

les élus

Mairie

Tincques en bref

Etat civil

Commissions communales

Ecole, Cantine, Garderie

Economie locale \*

Elections

Compte-rendus de séances

Médiathèque,  
Ludothèque

Professions de santé

Urbanisme

Délibérations

Salle polyvalente

Associations sportives et culturelles

Emploi

Arrêtés municipaux

Agence Postale  
Communale

Infos pratiques (SMAV...)

Démarches Funéraires

Milieu Page  
d'accueil

Diaporama

de photos

de Tincques

Défilement temporisé 3 à 5  
"

Bandeau Bas

Liens >>>

Mentions légales

Nous contacter

Facebook de Tincques

Formulaire de contact mail mairie

Onglet 5

Actualités

Cadre

évènementiel

Tincq'infos

Agenda  
évènements

Actualité

locale

du

moment

Milieu Page  
d'accueil

Diaporama

de photos

de Tincques

Défilement temporisé 3 à 5  
"

Economie locale
-----------------

\* Sous menu 2ème niveau

Commerces
-----------

Artisanat et Entreprises
--------------------------

Zone d'Activités Ecopolis
---------------------------

Sociétés civiles professionnelles
-----------------------------------

## ② Réunion sur le thème de la journée de l'eau

Une réunion sur le thème de la journée de l'eau a récemment été organisée, le 25 août dernier, par le SAGE à Berles-Monchel

Les thèmes débattus, de la pluie aux inondations, ont essentiellement porté sur :

Le fait de savoir canaliser et récupérer l'eau de pluie

La mise en œuvre de moyens efficace pour la faire rejoindre les nappes phréatiques

La bonne gestion de l'eau (moyens de stockage, création de zones humides)

Les moyens de récupération (points de captage)

## ③ Assemblée Générale de l'association NORIA

Le 10 septembre 2020 s'est tenue à l'hôtel communautaire des Campagnes de l'Artois à AVESNES-LE-COMTE, une réunion de l'assemblée générale de l'association NORIA, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THELLIER, maire de BERLES-MONCHEL, et à laquelle assistaient les membres du bureau, du monde agricole et de quelques élus, ainsi que Monsieur Ghislain TETARD, conseiller régional. Quatre membres du conseil municipal représentaient la commune de TINCQUES.

En introduction, Monsieur Jean-Jacques THELLIER a rappelé l'historique de l'association NORIA et ses missions, à savoir l'étude, la mise en place et la promotion de toute la filière concernant les agros ressources.

Deux filières commencent à voir le jour :

- La filière paille.
- La filière méthanisation.

Nouvelles pistes de réflexion :

Après le succès d'Artois Eco Paille et celui de la méthanisation, NORIA propose de travailler de nouvelles pistes. Les axes principaux de réflexions aujourd'hui identifiés sont :

- Le travail sur les énergies renouvelables / Achat groupé de panneaux solaires
- La production de farine de blé locale
- La production de viande en circuits courts (exemple : la création d'une carte interactive des points de ventes directes) ;
- La mutualisation des services verts ; achat en commun de matériel (broyeur, désherbeur), commande groupées, valorisation des tontes.
- Le développement d'une plate-forme internet regroupant l'ensemble des producteurs du territoire souhaitant vendre en direct.
- L'élaboration de colis/commandes ou d'un drive.

## ④ Réalisation d'une étude hydraulique :



Suite aux orages violents des mois de mai et juin 2018, 10 communes ont adhéré au groupement de commande mis en place par la communauté de communes.

Les réunions de travail montrant qui ont déjà eu lieu montrent que les voies d'amélioration, permettant d'endiguer les inondations, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

**1 / des améliorations culturelles portées par les agriculteurs, telles que :**

- ⇒ La diversification de l'utilisation des parcelles agricoles (cultures différentes sur les grandes parcelles par exemple)
- ⇒ La mise en place, si possible en aval des parcelles, de zones tampons par des cultures de céréales, colza ou culture fourragère
- ⇒ L'implantation de CIPAN dans les parcelles destinées aux cultures de printemps

**2 / des aménagements d'hydraulique douce portés par la commune :**

- ⇒ Haies, fascines, et bandes enherbées pourraient apporter un complément notable aux actions entreprises dans les parcelles
- ⇒ Déplacement de l'entrée et mise en place d'une fascine en point bas du champ repris au cadastre en section ZK n° 46
- ⇒ Aménagement du fossé pour y placer des redents de manière à ralentir la descente de l'eau.
- ⇒ Mise en place d'une surélévation dans le chemin rural

**3 / des aménagements d'hydraulique dure portés par la commune, l'Association Foncière de Remembrement ou la communauté de communes :**

- ⇒ Ouvrages structurants, la rétention temporaire d'eau devant être privilégiée
- ⇒ Réflexion globale au sujet de la circulation des eaux dans l'ensemble du bassin versant

⑤ Travaux d'alimentation en eau potable :

Les travaux d'interconnexion des réseaux TINCQUES / CHELERS sont actuellement en cours et devraient se terminer aux environs de la fin du mois d'octobre prochain.

Seule reste à poser, sur le territoire de TINCQUES, une vanne sur le chemin du « Trachinois »

Programme de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I)

La commune de TINCQUES comporte 18 poteaux incendie et 7 citernes enterrées réparties sur le territoire du bourg et des hameaux selon des impératifs calculés sur des distances carrossables.

Selon le rapport établi en 2018 par Monsieur Christian PARENT :

- 14 poteaux sont en non-conformité (dont 12 en défaut grave pour insuffisance de débit)
- 3 citernes incendie révèlent des défauts à corriger (vanne introuvable)
- 3 autres citernes ont été répertoriées en insuffisance d'eau

Puisqu'il y aurait lieu d'adapter le programme de D.E.C.I à la nouvelle réglementation en vigueur en confiant la mission à un bureau d'études pour la mise en place d'un nouveau schéma directeur, deux devis sont ici présentés :

- IRH Ingénieur Conseil                      8 450,00 € Hors Taxes
- Cabinet VERDI                                      4 500,00 € Hors Taxes

Devant une telle disparité de remise de prix, le conseil municipal souhaiterait que cette nouvelle mission puisse être mutualisée avec plusieurs autres communes.

⑥ Projet de lotissement rue de Chelers (division parcellaire CAUET)

Le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction, et le projet est en phase d'aboutissement.

A la demande du lotisseur, les membres présents sont invités à délibérer sur le nom à attribuer au futur secteur à urbaniser.

- Résidence du tertre

1 voix

- Résidence des peupliers 6 voix
- Résidence du vert bocage 6 voix

Puisqu'aucune majorité ne se dégage, Monsieur le Maire dit retenir le nom de « résidence du vert bocage ».

#### ⑦ Travaux de réfection du sol de la salle des sports

Au terme d'une dernière réunion, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois fait savoir qu'une aide financière de 20 000 € a été allouée à la commune au titre des fonds de concours

#### ⑧ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6 communes (dont celle de TINCQUES) ayant refusé la proposition du bureau d'études, une nouvelle démarche d'ANTEA aura lieu prochainement dans l'optique d'une reprise des discussions.

Dans le cas d'un nouvel échec de la procédure, le projet de PLUi ainsi présenté sera annulé de fait, ou alors la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois passera en force.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.